



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Cayenne, le 31 janvier 2011

**OBJET : ORGANISATION DES EPREUVES DE SECURITE ROUTIERE SESSION 2011:
ASSR 1- ASSR 2- ASR (attestations scolaires de sécurité routière, niveaux 1 et 2 et attestation de
sécurité routière).**

**Délégation Académique à
l'éducation Artistique et à
l'Action Culturelle (DAAC)**

Sécurité Routière

Dossier suivi par
Maryse MICHALON

Tél. 05 94 27 19 31
Fax : 05 94. 27 21 51

maryse.michalon@ac-guyane.fr

**B.P. 6011
97306 Cayenne Cedex**

Réf :MM//11/N°

Compte tenu des vacances scolaires de carnaval et pâques, les épreuves de sécurité routière pour l'année scolaire 2011 sont organisées :

entre le 28 février et le 15 mai 2011 à une date choisie par chaque établissement et **l'unique épreuve de rattrapage avant le 31 mai 2011.**